

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 19312

Numéro SIREN : 507 887 024

Nom ou dénomination : H2O

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2018 sous le numéro de dépôt 63527

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 19-07-2018

N° DE DEPOT : 063527

N° GESTION : 2008B19312

N° SIREN : 507887024

DENOMINATION : H2O

ADRESSE : 1 rue Thérèse 75001 Paris

MILLESIME : 2017

Désignation de l'entreprise : H2O Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 1 RUE THERESE 75001 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 7 8 8 7 0 2 4 0 0 0 2 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 13 11 22 01 17		N-1 13 11 22 01 16	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	51	2 199		
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 117	773	1 403	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	23 046	31 247	14 636	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	330 000	4 495 971	7 341 640	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG	10 000	10 000	4 000	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	8 309	8 309	5 940	
	TOTAL (II)	BJ	BK	354 213	4 548 500	7 367 619	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			560	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	84 053	84 053	575 833	
	Autres créances (3)	BZ	CA	692 464	692 464	378 341	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Disponibilités	CF	CG	3 157	3 157	3 754	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 720	3 720	3 585	
	TOTAL (III)	CJ	CK	783 394	783 394	962 073	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	354 213	5 331 894	8 329 693	
			CP	10 000	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	10 000	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			
Immobilisations :							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : H2O

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.....8.10.....480.....)	DA	2 810 480	2 810 480
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 401 885	1 401 885
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	36 900	36 900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(431 809)	(39 249)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(498 258)	(392 560)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	66 533	39 963
	TOTAL (I)	DL	3 385 730	3 857 419
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	937 700	1 878 894
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	631 072	1 651 654
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	49 504	266 165
	Dettes fiscales et sociales	DY	281 688	581 623
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	46 200	93 938
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 946 164	4 472 274
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 331 894	8 329 693
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	902 812	1 637 396
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	33 777	28 548

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : H2O						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD	FE	FF			
			FG	793 493	FH		FI	793 493
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	793 493	FK		FL	793 493	835 011
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	17 350	14 913	
	Autres produits (1) (11)				FQ	21	12	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	810 864
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	287 594	297 103
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 512	6 450
	Salaires et traitements*					FY	473 346	474 279
	Charges sociales (10)					FZ	168 939	172 218
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	5 163	3 555	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Autres charges (12)				GE	25	31	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	941 580
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(130 716)	(103 700)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 539	11 738
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	5 539	11 738
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	112 218	98 138
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	112 218	98 138
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(106 679)	(86 400)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(237 395)	(190 100)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : H2O

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	190	8 771
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 191 000	3 900
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 191 190	12 671
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	579 815	188 164
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 845 669	397
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	26 569	26 569
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 452 053	215 131
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(260 863)	(202 460)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 007 592	874 345
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 505 850	1 266 905
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(498 258)	(392 560)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	7 601	2 524
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	17 350	14 913
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Cf état annexe	3 452 053		3 191 190
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 331 893.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 793 493.04 Euros et dégageant un déficit de -498 258.14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En avril 2016, la société a bénéficié d'un plan d'apurement des dettes de la commission des chefs de services qui sera remboursé en intégralité par la société mère. La commission s'est à nouveau réunie le 20 octobre 2016 et a accepté de reconduire l'échéancier arrêté en avril 2016.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 12 738 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 9 942 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	9 942
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	9 942

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 890		2 250
Installations générales agencements aménagements divers	12 994		17 131
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 205		3 963
TOTAL	33 199		21 094
Autres participations	7 671 640		
Prêts, autres immobilisations financières	9 940		8 369
TOTAL	7 681 580		8 369
TOTAL GENERAL	7 716 669		31 713

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 140	4 140
Installations générales agencements aménagements divers			30 125	30 125
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 168	24 168
TOTAL			54 292	54 292
Autres participations		2 845 669	4 825 971	4 825 971
Prêts, autres immobilisations financières			18 309	18 309
TOTAL		2 845 669	4 844 280	4 844 280
TOTAL GENERAL		2 845 669	4 902 713	4 902 713

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	487	681		1 167
Installations générales agencements aménagements divers	1 199	1 315		2 514
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 364	3 168		20 532
TOTAL	18 563	4 483		23 046
TOTAL GENERAL	19 050	5 163		24 213

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	681				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 315				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 168				
Emballages récupérables et divers				26 569	
TOTAL	4 483			26 569	
TOTAL GENERAL	5 163			26 569	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	39 963	26 569	-0		66 533
TOTAL	39 963	26 569			66 533

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	330 000				330 000
TOTAL	330 000				330 000
TOTAL GENERAL	369 963	26 569			396 533
Dont dotations et reprises exceptionnelles		26 569			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	10 000	10 000	
Autres immobilisations financières	8 309	0	8 309
Autres créances clients	84 053	84 053	
Personnel et comptes rattachés	15 000	15 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	858	858	
Impôts sur les bénéfices	21 769	21 769	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 173	11 173	
Groupe et associés	116 219	116 219	
Débiteurs divers	527 446	527 446	
Charges constatées d'avance	3 720	3 720	
TOTAL	798 546	790 237	8 309
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	34 479	34 479		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	903 221	233 281	669 940	
Emprunts et dettes financières divers	257 660	257 660		
Fournisseurs et comptes rattachés	49 504	49 504		
Personnel et comptes rattachés	31 748	31 748		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 725	86 725		
Taxe sur la valeur ajoutée	74 074	74 074		
Autres impôts taxes et assimilés	89 141	89 141		
Groupe et associés	373 412	-0	373 412	
Autres dettes	46 200	46 200		
TOTAL	1 946 164	902 812	1 043 352	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	944 941			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	18 021			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	3.3200	846 530			846 530

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	NA
Agencements et aménagements	Linéaire	NA
Installations techniques	Linéaire	NA
Matériels et outillages	Linéaire	NA
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	79 013
Total	79 013

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 404
Emprunts et dettes financières diverses	20 502
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 066
Dettes fiscales et sociales	22 745
Total	81 718

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 720
Total	3 720

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés		84 053	
Autres créances		61 679	
Autres dettes		380 444	
caution		3 960	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	903 221
Emprunts et dettes financières divers :	242 084
- AUTRES DETTES	242 084
Total	1 145 305

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- I2H25	-28 079	100.00	-52 145
- 5 F&F	-181 124	100.00	221 776
- RIVOLI CAMBON	666 233	80.00	242 476
-		100.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Le 11/04/2018
FLOTTES Olivier PRESIDENT

H2O

**Société par actions simplifiée au capital de 2 810 479,60 €
Siège social : 1 rue Thérèse 75001 PARIS
507 887 024 RCS PARIS**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 498 258,14 € au poste « REPORT A NOUVEAU » dont le montant débiteur sera ainsi porté à 930 067,39 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président, Olivier FLOTTES



BOUDET & ASSOCIÉS
VOTRE COMMISSAIRE AUX COMPTES

BOUDET ET ASSOCIÉS

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

H2O

Société par actions simplifiée au capital de 2 810 479,60 €

Siège social : 1 rue Thérèse 75001 PARIS

R.C.S : PARIS B 507 887 024

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2017

BOUDET ET ASSOCIES

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

Aux associés,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2017, sur :

- l'opinion sur les comptes annuels,
- le fondement de l'opinion,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires,
- les responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels,
- les responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société H2O relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

BOUDET ET ASSOCIES

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Le bénéfice d'un plan d'apurement des dettes accordé par la commission des chefs de services accordé en 2016 ;
- L'abandon de créance consenti à une filiale ;
- L'affectation au résultat exceptionnel des honoraires liés à la cession d'une filiale.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation telle que décrite au paragraphe « Titres immobilisés » de l'annexe.

Celui-ci présente les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé des méthodes comptables retenues et nous nous sommes assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

BOUDET ET ASSOCIES

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection

BOUDET ET ASSOCIES

Siège social : 8 rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Paris

SARL au capital de 200 000 euros - R.C.S. Créteil B 420 422 206

Alexis DOLLOT

Siège social : 14 rue du Viaduc - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

Numéro SIRET : 440 646 099 000 26

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes et Nogent-sur-Marne, le 26 juin 2018

Les Commissaires aux comptes

BOUDET ET ASSOCIES
Olivier LEDUC**Alexis DOLLOT**